# Que faire des courriers recommandés revenus non distribués ?

## Réponse courte

Les conserver sans les ouvrir. Aucun texte ne l'impose, mais le pli retourné est la seule pièce qui établit à quelle adresse l'envoi a été fait et ce que la poste en a fait : ouvert, il perd l'essentiel de sa force.

L'article **L.124-3** exige la notification du licenciement par lettre recommandée à la poste, et l'article **L.124-3, paragraphe 3** fait courir le préavis selon la date de la notification. C'est donc le **récépissé de dépôt** qui porte la date utile, l'avis de réception venant confirmer — ou non — la remise.

Le pli non distribué se classe avec la copie de la lettre envoyée et le récépissé, et se conserve aussi longtemps que la pièce qu'il accompagne : trois mois portés à un an par réclamation écrite pour un licenciement contesté, trente ans pour ce qui relève des actions personnelles.

## Définition

Le **pli non distribué** revient avec une mention postale : non réclamé, refusé, destinataire inconnu à l'adresse. Chacune raconte autre chose.

Le **récépissé de dépôt** atteste la date et le destinataire de l'envoi. Il est indépendant de la remise effective.

## Conditions d’exercice

La mention portée sur le pli change ce que l'employeur peut en tirer.

| Mention | Ce qu'elle établit | Suite |
|---|---|---|
| Non réclamé | Le pli a été présenté, non retiré | Notification régulière ; conserver le pli scellé |
| Refusé | Le destinataire a refusé la remise | Notification régulière ; conserver le pli scellé |
| Inconnu à l'adresse | L'adresse utilisée n'est plus la bonne | Vérifier l'adresse déclarée, renouveler l'envoi |
| Pli avarié ou perdu | Rien sur le destinataire | Conserver le récépissé et renouveler |
| Absence de mention | Insuffisant | Demander un justificatif de distribution |

## Modalités pratiques

Le réflexe qui coûte le plus cher est d'ouvrir le pli pour vérifier ce qu'il contenait.


© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

| Geste | Marche à suivre |
|---|---|
| Pli retourné | Le conserver fermé, enveloppe et mentions postales intactes |
| Classement | Avec la copie de la lettre envoyée et le récépissé de dépôt |
| Trace | Noter la date de dépôt, la date de retour et la mention |
| Adresse | La confronter à celle déclarée par le salarié |
| Second envoi | Le faire sans retirer le premier pli du dossier |
| Remise en main propre | Faire signer le double : la signature vaut accusé de réception (L.124-3 et L.124-4) |

## Pratiques et recommandations

Le pli scellé vaut mieux que tous les témoignages. Il porte la date d'envoi, l'adresse utilisée et le sort réservé au courrier ; ouvert, il ne prouve plus que l'employeur détenait une lettre. Une seule exception s'organise : si le contenu doit être établi, faire constater l'ouverture par un huissier plutôt que d'y procéder seul.

Le retour signale souvent une adresse périmée, non un refus. Le salarié en congé de maladie prolongé, hospitalisé ou parti sans mise à jour de ses coordonnées ne reçoit rien : partir de l'idée d'un refus délibéré conduit à des décisions prises sur une prémisse fausse.

La signature du double reste la voie la plus sûre. L'article L.124-3 lui donne expressément la valeur d'un accusé de réception, et elle supprime d'un coup toute la question de la distribution.

## Cadre juridique

| Référence | Objet |
|---|---|
| Article L.124-3, paragraphe (1) du Code du travail | Notification par lettre recommandée ; signature du double valant accusé de réception |
| Article L.124-3, paragraphe (3) du Code du travail | Point de départ du préavis selon la date de la notification |
| Article L.124-4 du Code du travail | Démission par lettre recommandée ; signature de l'employeur sur le double |
| Article L.124-11, paragraphe (2) du Code du travail | Action en trois mois à partir de la notification, portée à un an par réclamation écrite |
| RGPD, article 17, paragraphe 3, point e) | Conservation nécessaire à la constatation ou à la défense d'un droit en justice |
| Article 1315 du Code civil | Charge de la preuve pesant sur celui qui invoque la notification |


© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Un pli retourné se conserve **fermé**, avec le récépissé de dépôt et la copie de la lettre : c'est ce qui établit l'adresse utilisée et la date d'envoi. La mention « inconnu à l'adresse » appelle une vérification, pas la conclusion d'un refus.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.